

Le neuf août deux mille dix-huit, dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 Août 2018

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme LESTRELIN Marie-Pierre, M. BEUZELIN Philippe, Mme MICHONNET Pascale, M. DEVAUX Daniel, M. CANDON Laurent, Mme CHARDEY Brigitte, M. LEFEVRE Christophe (à partir de 18h45).

Absents excusés: Mme LERICHE Caroline, M. COESME Gabin, Mme PAILLETTE Laura, Mme LEPREVOST Valérie, Mme RACINE Claire

Secrétaire de séance : Mme LESTRELIN Marie-Pierre

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE ARRETE AU 31/07/2018

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le compte administratif provisoire arrêté au 31/07/2018.

DELIBERATION N° 2018.09.09.01

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 7 JUIN 2018**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 7 Juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2018.09.08.02

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal les opérations budgétaires à prévoir sur le budget primitif 2018.

En section de fonctionnement :

Article 615228 615228 Chapitre 011 « Autre Bâtiment public» (D)	+ 6 114.00€
Article 6811/ Chapitre 042 « amortissements » (D)	+ 2 100.00€
Article 6815/ Chapitre 68 « Dot aux Provisions pour risques » (D)	- 2 100.00€
Article 7788 « Produits except divers » (R)	+ 6 114.00€

En section d'investissement :

2313 – Opération 3335 « construction d'un restaurant scolaire »(D)	+ 1 000.00€
165 « Dépôts et cautionnements reçus » (D)	+ 420.00€
2184 – Opération 320 « mobilier école maternelle » (D)	+ 1 100.00€
21318 – Opération 352 «Réhabilitation ancien presbytère » (D)	+ 5 000.00€
020 : « Dépenses imprévues d'investissements » (D)	- 4 520.00€
2188- Opération 250 « Acquisition matériel technique» (D)	- 3 000.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve la décision modification ci-dessus énumérée,

DELIBERATION N° 2018.09.08.03

ACQUISITION PARCELLES AA 139 ET AA 151

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention de portage foncier signée en date du 21 Août 2012 avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Par cette convention, la commune s'est engagée à racheter la totalité de la réserve foncière dans un délai maximum de 5 années à compter de la date de transfert de propriété au profit de l'EPF Normandie.

Le transfert de propriété ayant eu lieu le 27/11/2013, la date de rachat de ces parcelles doit donc avoir lieu au plus tard le 27 novembre 2018.

Par courrier en date du 27/06/2018, l'Etablissement Public Foncier nous informe que le prix d'achat de ces parcelles s'élève à la somme de 52 552.36€ selon l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques de Normandie du 03 juillet 2018.

Ce montant se décompose comme suit :

- Coût d'acquisition initial :	52 845.00€
- Frais d'acquisition (notaire) :	1 422.80€
- TVA Sur marge :	284.56€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

→ **Accepte** le rachat des parcelles AA 139 ET AA 151 pour un montant total TTC de 52 552.36€ selon le détail ci-dessus.

→ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente pour le rachat de ces parcelles au plus tard le 27 novembre 2018.

DELIBERATION N° 2018.09.08.04

TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA GARE BREUTE-BEUZEVILLE
ENTRETIEN DU CHEMINEMENT PIETON

Dans le cadre des travaux d'aménagement des accès à la gare de Bréauté-Beuzeville,

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le plan de répartition de l'entretien des espaces verts.

Un cheminement piéton a été créé en enrobé le long de la RD 910 avec une haie de charmille et un couvre-sol le long du talus.

Il avait été demandé à la Commune de Beuzeville La Grenier de prendre l'entretien de ce cheminement à sa charge à l'issue des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

→ **Décide** de prendre en charge l'entretien du cheminement piéton situé le long de la RD 910 (la haie comprise)

→ **Autorise** M. le Maire à signer la convention correspondante.

DELIBERATION N° 2018.09.08.05

MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE
PROPOSITION D'ADHESION CONVENTION CENTRE DE GESTION SEINE-MARITIME

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal la proposition d'adhésion du Centre de Gestion de la Fonction Publique au processus expérimental de Médiation.

Le Centre de Gestion (CdG 76) en tant que « tiers de confiance » des élus-employeurs et de leurs agents a été désigné médiateur dans le cadre de l'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO).

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil municipal d'adhérer à cette expérimentation, Monsieur le Maire précise que la signature de la convention d'engagement n'engage pas financièrement la collectivité, sauf en cas de réalisation d'une médiation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DÉCIDE** d'adhérer à la Médiation Préalable Obligatoire proposé par le Centre de Gestion 76
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DELIBERATION N° 2018.09.08.06

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION
DE LA CENTRALE EOLIENNE LA BRIQUETERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est ouvert et organisé une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. La commune est située dans le périmètre d'affichage prévu par le code de l'environnement. Un dossier relatif à la demande d'autorisation unique présenté par la Centrale Eolienne La Briqueterie vue d'exploiter un parc éolien terrestre a été reçu en Mairie.

Monsieur le Maire précise qu'un avis favorable a été émis par la Préfecture de Seine-Maritime par arrêté en date du 5 juillet 2018.

Conformément aux dispositions de l'article R123-12 du Code de l'environnement, il appartient à l'assemblée délibérante de donner un avis sur la demande d'autorisation unique de la Centrale Eolienne de la Briqueterie.

Un dossier d'enquête publique est à disposition en Mairie,
Considérant l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, 6 voix pour, 1 abstentions et 2 voix contre

- **EMET** un avis favorable sur la demande d'autorisation de la Centrale Eolienne de la Briqueterie

DELIBERATION N° 2018.09.08.07

DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une citerne souple a été installée Route du Parc d'Anxtôt par M. et Mme Chandelier pour leur permettre le détachement de deux parcelles de terrain constructible.

Une convention de mise à disposition d'un Point d'eau d'Incendie Privé pourrait être signée avec les propriétaires de ces deux parcelles.

La commune pourrait prendre à sa charge l'entretien et le remplissage de cette citerne.

Monsieur le Maire informe également le Conseil que le chemin d'accès au point d'eau incendie reste la propriété de M. et Mme Chandelier. Ils proposent d'accorder l'accès au Point d'Eau Incendie moyennant une participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

→ **Décide** de ne pas signer de convention dans l'immédiat, un rendez-vous avec le SDIS 76 sera pris afin de préciser les droits et obligations de la commune pour ce point d'eau incendie.

QUESTIONS DIVERSES

1. Bilan cantine année 2017/2018

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le bilan financier de l'année scolaire 2017/2018 du restaurant scolaire.

Le coût moyen pour l'année (charges alimentation + charges de personnel : uniquement cuisinière et aide-cuisinière + produits entretien) s'élève à 4.24€.

Ce coût moyen est en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation s'explique en outre par la diminution significative des aides de l'Etat (contrat aidé).

2. Devis réhabilitation logement M. BAILLEUL

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le devis des travaux de réhabilitation du Logement de M. Bailleul. Ce devis respecte le budget fixé par la Commission Habitat dégradé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 9 Août 2018

Délibération 2018.09.08.01

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 Juin 2018

Délibération 2018.09.08.02

Décision modificative n°1

Délibération 2018.09.08.03

Acquisition parcelles AA 139 et AA 151

Délibération 2018.09.08.04

Aménagements paysagers de la gare : entretien cheminement piéton

Délibération 2018.09.08.05

Dispositif Médiation centre de Gestion 76

Délibération 2018.09.08.06

Enquête publique « Centrale Eolienne de la Briqueterie »

Délibération 2018.09.08.07

Convention Défense Incendie

Suivent les signatures

CAPOT Gérard	RACINE Claire <i>Absente excusée</i>	PAILLETTE Laura <i>Absente excusée</i>
---------------------	--	--

PAUMELLE Patrice	MICHONNET Pascale	LEPREVOST Valérie <i>Absente excusée</i>
LESTRELIN Marie-Pierre	CHARDEY Brigitte	LERICHE Caroline <i>Absente excusée</i>
BEUZELIN Philippe	LEFEVRE Christophe	DEVAUX Daniel
CANDON Laurent	COESME Gabin <i>Absent excusé</i>	